

se tenant prêt à intervenir lorsque celle-ci ne satisfera plus à la tâche. Comparé à l'ancienne attitude de laisser-faire, c'est déjà un grand progrès, mais, comme efficacité pratique, il y a moyen de trouver mieux.

Le parti de la C.C.F. croit que le Gouvernement devrait jusqu'à un certain point régir, non seulement les mises de fonds de l'Etat, mais aussi celles des particuliers. Le ministre se souvient sans doute qu'il y a quelques années à peine, son parti préconisait une telle politique. D'ailleurs, d'après le cours normal des choses, le programme de construction du Gouvernement ne peut parer à la grave crise de chômage qui surviendra au pays à la suite de la période actuelle de construction intensive. Nous pressons donc le Gouvernement de prendre des mesures bien définies pour que certaines mises de fonds des particuliers soient retardées. Qu'en retour, il accorde la priorité à des entreprises nécessaires et opportunes, par exemple, la construction de maisons à loyer modique dont on a tant parlé en cette enceinte depuis quelques jours. Le Gouvernement n'avait d'ailleurs, au cours du débat, aucune raison de se réjouir des résultats obtenus dans ce domaine. Une telle ligne de conduite atténuerait la grave crise de logement; à la longue, elle aiderait aussi à combattre les éléments inflationnaires qui sont responsables de l'augmentation constante des prix.

Je m'explique. La réglementation des placements ne devrait pas être seulement quantitative, comme elle l'est présentement dans une certaine mesure, mais aussi qualitative. L'an dernier, l'ensemble des contrats passés au Canada pour la construction d'hôtels et de clubs s'élevait à \$14,750,000, tandis que les contrats visant la construction de maisons d'appartements ne dépassaient pas \$12,070,000.

Voilà un exemple, mais je pourrais en citer bien d'autres. Le Gouvernement devrait également exercer une certaine influence dans le choix d'emplacements pour les industries désirables. En Angleterre, en Ecosse et dans le pays de Galles, par exemple, on établit de nouvelles et importantes industries dans les régions frappées par le chômage. On pourrait faire de même au Canada, car il existe chez nous de telles régions. Il y en a dans les provinces Maritimes, comme l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) le répète souvent. A mon avis, ce serait là un projet d'ordre social des plus désirables.

Que ferait un régime C.C.F. dans les mêmes circonstances? Il établirait une commission nationale qui réglerait les immobilisations de manière à les répartir entre

plusieurs années et à les affecter aux usages les plus utiles. Il établirait un régime de priorité à l'égard des plus importantes catégories de construction, celle des habitations, par exemple. Pour ces raisons, appuyé par l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis), je propose le sous-amendement suivant:

Que ledit amendement soit modifié par l'insertion, à la première ligne, après le mot "Gouvernement," des mots suivants:

"... n'a pas soulagé le fardeau excessif des impôts qui pèsent sur les gens à revenu modique au Canada:

a) en s'abstenant de porter l'exonération à l'égard de l'impôt sur le revenu de son niveau actuel à \$1,250 dans le cas des célibataires et à \$2,500 dans le cas des gens mariés, et

b) en s'abstenant de supprimer ou d'abaisser sensiblement les taxes de vente et d'accise qui frappent surtout les gens à revenu modique éprouvés par le niveau élevé du coût de la vie.

En outre, le Gouvernement s'est abstenu de constituer une commission de placements publics chargée d'affecter les fonds à des entreprises opportunes d'ordre social destinées à maintenir l'emploi intégral, à accroître la production et à relever le niveau d'existence de la population canadienne.

Ayant proposé l'amendement, je constate avec intérêt que le Gouvernement se résigne à l'inévitabilité d'une crise économique puisqu'il a préparé son budget en conséquence. De l'avis de la C.C.F., le budget devrait tendre à enrayer une telle catastrophe et à maintenir l'emploi ainsi que le revenu au plus haut niveau possible. On nous rappellera, évidemment, que le Gouvernement s'est efforcé de diminuer les dépenses qu'entraîne la construction. Par quel moyen? La Banque du Canada a retiré l'appui qu'elle donnait, à la Bourse, aux obligations de l'Etat, ce qui a relevé le taux de l'intérêt. Toutefois, le ministre a dit dans son discours, comme en font foi les *Débats* du 18 mai:

On ne compte pas que cette augmentation du taux d'intérêt contribue sensiblement à réduire les fortes dépenses d'immobilisation en cours actuellement...

Et il poursuivait:

Je ne crois pas cependant que le relèvement du taux d'intérêt puisse enrayer sensiblement les dépenses commerciales, vu les circonstances de l'heure, ni qu'il puisse persuader les consommateurs à réduire leurs dépenses et à épargner une plus forte proportion de leur revenu.

Si telle est l'opinion du ministre, pourquoi le Gouvernement a-t-il pris des mesures en vue de majorer le taux des intérêts?

L'honorable député de Muskoka-Ontario a parlé de la double dépréciation. J'ai entendu ses critiques avec intérêt car, autant que je m'en souviens, le parti que représente l'honorable député de Muskoka-Ontario a appuyé sans réserves toutes ces énormes marges de